

21 septembre 2022

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 juin 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit de 12 870 850 francs destiné aux travaux d'entretien et de renforcement du pont des Bergues et de la passerelle de l'île Rousseau.

Rapport de M. Maxime Provini.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions (CTC) par le Conseil municipal lors de sa séance du 7 septembre 2021. Elle a été traitée les 6 avril et 4 mai 2022 sous la présidence de M. Daniel Dany Pastore, le 25 mai 2022 sous la présidence de M. Maxime Provini et les 15 et 22 juin sous la présidence de M. Timothée Fontolliet. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Alicia Nguyen, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes, du 30 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 12 870 850 francs destiné aux travaux d'entretien et de renforcement du pont des Bergues et de la passerelle de l'île Rousseau.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 12 870 850 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2054.

Séance du 6 avril 2022

Audition de M^{me} Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de MM. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), Laurent Leviez, adjoint de direction technique à l'AGCM, et Florian Gay, chef de groupe de l'AGCM

M^{me} Perler rappelle que le Contrôle financier surveille de près l'entretien du pont. Celui-ci fait partie des ponts à rénover de façon urgente, pour des raisons légales et sécuritaires. Le département a opté pour une rénovation, moins coûteuse qu'une destruction suivie d'une reconstruction. Si le Conseil municipal accorde ce crédit, les travaux seront valables sur un siècle.

M. Leviez informe qu'il s'agit d'un ouvrage mesurant 209 m de long et 17 m de large, avec une rotonde centrale. Par celle-ci, il est possible d'accéder à l'île Rousseau par une passerelle. Il ajoute que 10 piles de maçonnerie sur pieux en bois supportent la structure et que le pont bénéficie d'un tablier spécifique constitué de poutres longitudinales en béton, ce qui est une grosse contrainte. Il explique qu'il s'agit d'une des causes de la durée importante de la construction. Il indique que les constats, datant de plusieurs années, avaient relevé l'existence de fosses à l'aval des piles, qui s'est traduite par le tassement de ces dernières. Un suivi du pont a donc été mis en place suite à cette constatation. En 2019, la décision a été prise de les combler. Ces travaux ont été financés et réalisés par l'Etat de Genève, propriétaire des cours d'eau, et les Services industriels de Genève (SIG), désignés comme perturbateurs car responsable des barrages à l'origine des fosses. Bien que les fosses aient été comblées, les tassements se poursuivent de quelques millimètres par année, ce qui pourrait donner lieu à une rupture imprévisible du tablier. Il énonce ensuite les différentes autres problématiques que rencontre le pont, telles que des revêtements dégradés, des garde-corps, des appuis et des bandeaux corrodés, des bordures cassées et des extrémités de poutres détériorées. Il souligne que cela nécessite des interventions importantes. Il indique que diverses interventions sont prévues: il faut notamment stabiliser ces piles et les renforcer en plaçant des micropieux en béton, déposer des équipements pour l'étanchéité impliquant une reprise des revêtements, une réfection des bandeaux, etc. Concernant les coûts, les coûts de construction s'élèvent à 11 137 950 francs et les frais financiers à 1 732 900 francs, donnant un coût total de 12 870 850 francs. Il informe que la durée totale des travaux est estimée à neuf mois. Il répète qu'il n'y a pas d'urgence absolue pour ce pont, mais qu'il est nécessaire de prévoir une intervention dans un délai relativement restreint.

Questions des commissaires

Une commissaire remarque que la circulation est majoritairement piétonne et cycliste sur le pont, et que les piétons empiètent sur les pistes cyclables. Elle souhaite savoir s'il a une volonté de maintenir cette double accessibilité, et si les accès d'urgence et de livraison seront maintenus.

M. Betty répond que la matérialité des mobilités douces sera effectivement redéfinie, mais qu'il n'y a pas encore eu d'études détaillées sur cet ouvrage. Il explique qu'ils ont financé sur leur budget les études d'avant-projet, mais que l'ensemble des honoraires font partie de la demande de crédit. Il ajoute que les véhicules de secours pourront continuer à emprunter le pont.

Une commissaire demande ce que sont les intérêts intercalaires.

M. Betty indique que cela est valable pour toutes les demandes de crédit, et qu'ils considèrent, quand la durée des travaux est inférieure à six mois, que la Ville emprunte pour faire les travaux et qu'elle ne rencontre pas de frais de financement de l'emprunt. Lorsqu'ils sont au-delà de six mois, les frais financiers sont automatiquement calculés, et il s'agit là des intérêts intercalaires.

Un commissaire demande pourquoi M^{me} Perler n'a pas profité de cette occasion pour lancer un concours d'architecture afin de faire un bel ouvrage.

M^{me} Perler répond que ses services se sont posé cette question. Lorsqu'ils ont demandé une étude au service de conservation du patrimoine, celui-ci leur a indiqué que seules les piles du pont représentaient un intérêt historique. Il a alors été envisagé de démolir puis de reconstruire le pont par un concours qui inclurait aussi le périmètre du quai Guisan. Cependant, ils y ont renoncé par manque de temps. Elle rappelle que les ponts sont très surveillés par le Contrôle financier, et que le service a d'autres priorités dans l'espace public, notamment la gare Cornavin, la passerelle de l'avenue de la Paix, ainsi que les aménagements du nouveau bus à haut niveau de service. Elle ajoute qu'il lui tient à cœur de ne pas déconstruire pour reconstruire, afin qu'il y ait une préservation du patrimoine.

Un commissaire demande si, en cas de majorité au sein de la CTC, le Conseil municipal pourrait les aider à mettre en place ce concours.

M^{me} Perler rappelle qu'il y a déjà un concours sur la passerelle piétonne du Mont-Blanc, qui est un ouvrage d'importance. Elle ajoute que la pesée des intérêts qui a été faite allait dans le sens d'utiliser l'existant pour améliorer et rendre ce pont sûr pour les soixante à cent prochaines années. Si le Conseil municipal pousse à faire un concours, elle craint que ça ne retarde une proposition de leur part de deux à trois ans. La capacité du département à faire plus de trois concours par année devient limitée, et ce seuil est déjà atteint pour 2023. En plus, ce concours n'est pas inscrit au plan financier d'investissement (PFI), ce

qui obligera le Conseil administratif et le Conseil municipal à l’y inscrire. Elle admet que tout est possible, mais rappelle que des délais sont à tenir.

M. Leviez relève qu’il est admis par plusieurs Cantons suisses que 1% de la valeur du bien à dépenser par an est raisonnable pour gérer son entretien et assurer sa valeur. Il rappelle que l’ouvrage en question n’a pas été entretenu pendant soixante ans, ce qui explique qu’on est aujourd’hui à 15% de sa valeur. Il ajoute que dans dix ans au plus l’ouvrage aura des problèmes tels qu’il faudra le détruire.

Un commissaire souhaite savoir ce qu’est le remboursement du personnel. Il fait part de son mécontentement d’être pressé dans une prise de décision, avec la menace de fermer le pont. Il souhaite connaître le coût de renforcement des piles uniquement.

M^{me} Perler répond qu’il ne s’agit pas là d’une menace, mais d’une réalité cantonale et fédérale, où les autorités ordonneront la fermeture du pont s’il n’est pas entretenu à temps.

M. Betty indique qu’ils ont étudié le coût de renforcement des piles, qui nécessiterait du matériel spécifique et leur imposerait de mettre en place des garde-corps, ce qui va ruiner l’étanchéité ainsi que les revêtements des piles. C’est une chose qui est techniquement possible, mais cette solution n’a pas été jugée pertinente. Il pourra cependant lui fournir les coûts. Concernant les frais de prestation du personnel sur les investissements, il explique que cela est présent sur toutes les propositions de travaux. Il s’agit de la manière de considérer le travail fait par les personnes de l’administration, et de l’imputer sur les investissements. La seule chose qui peut varier d’une proposition à l’autre est le pourcentage considéré, qui varie entre 4% sur l’espace public, et 5% s’il s’agit d’ouvrages tels que des bâtiments.

Un commissaire remarque que, concernant les imputations à perte, il s’agit de pertes internes. Il craint que cela ne soit doublement facturé, et demande comment ça fonctionne financièrement.

M. Betty répond qu’il devrait poser la question à la Direction financière de la Ville. Il peut cependant lui indiquer qu’il s’agit d’une manière de mettre en avant les frais du personnel rattachés à cette opération d’investissement, mais en aucun cas ces montants ne vont aller figurer dans les budgets des services concernés. Il ajoute que ce n’est pas un montant qui est disponible pour le service.

Un commissaire est d’avis qu’un concours d’aménagement serait inadéquat, et qu’il n’est pas nécessaire de détruire ce pont. Il souhaiterait cependant l’embellir et regrette que dans cette proposition rien ne soit proposé à ce sujet. Il demande s’il serait possible de mettre un toit végétalisé.

M^{me} Perler répond que tout est possible si les moyens sont mis. L'île Rousseau étant déjà végétalisée, il ne devrait pas y avoir de réticence de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Elle précise qu'il ne sera cependant pas possible de faire des plantations. Il faudrait cependant déterminer exactement ce que la CTC souhaite, sous réserve de l'accord de la CMNS.

Le commissaire évoque une sorte de roseraie, comme celle se trouvant à côté des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Il souligne que cela créerait de l'ombre en été.

Une commissaire informe qu'il y a déjà eu plusieurs tentatives pour mettre en place un tel projet, et que cela prend du temps.

M. Betty ajoute que, d'un point de vue technique, ils avaient réfléchi à l'éventualité de la mise en place d'un concours et de détruire seulement le tablier mais pas les piles. Un des éléments ayant fait pencher la balance vers une reconstruction à l'identique des garde-corps, des revêtements ainsi que la répartition des mobilités, c'est qu'une intervention, quelle qu'elle soit, sur l'architecture de l'ouvrage devra passer par la CMNS. Il ajoute que la mise en place d'un concours et l'établissement d'un cahier des charges risquent de ralentir le développement des études et donc du projet, et par conséquent ne pas permettre de renforcer les piles à temps. S'ils prennent une telle décision, le pont devra potentiellement être fermé.

Un commissaire se demande s'il ne vaudrait pas la peine de fermer le pont pendant un certain temps pour qu'il soit finalement magnifique. Il rappelle que le pont se trouve au centre-ville.

Un commissaire souhaite savoir si, dans l'hypothèse où cette demande de crédit est validée, on peut imaginer un projet pour enjoliver le pont après sa rénovation. Il demande s'il y aurait une limite de poids à cette réalisation.

M. Betty explique qu'il y aura une limite de poids, mais que la construction d'une pergola par exemple serait complètement envisageable. Il ajoute que la proposition du commissaire éviterait la fermeture de l'ouvrage. Il indique que les architectes qui interviendront sur le pont pourront aussi, dans un deuxième temps, participer à ce potentiel projet.

M^{me} Perler rappelle qu'il y a plusieurs solutions pour mettre en place ce projet, notamment faire un amendement ou une proposition pour augmenter le montant du crédit.

Le commissaire demande s'ils ont envisagé de fermer le site à tous types de circulation pendant la durée des travaux.

M. Betty indique que l'île Rousseau restera accessible pendant les travaux.

Un commissaire se remémore la mauvaise surprise des travaux de la passerelle de l'île et demande s'il s'agit du même mandataire.

M^{me} Perler répond par la négative et précise qu'il ne s'agit pas des mêmes problématiques.

Une commissaire souhaite savoir si les oiseaux vivant à proximité du pont seront impactés.

M. Betty répond par la négative et explique que les services qui gèrent l'eau et la faune mettront en œuvre des mesures préalables si nécessaire.

Une commissaire demande si l'aspect esthétique du pont peut être engagé au niveau des lampadaires. Elle se rappelle notamment les beaux lampadaires qui avaient été placés sur d'autres ponts.

M. Betty répond qu'ils ne se sont pas encore arrêtés sur ce genre de détails et qu'ils vont les définir avec les services de la CMNS. Ils savent grâce à un rapport de l'Unité de conservation du patrimoine de la Ville qu'il y aurait une réflexion de remplacer les barrières par les mêmes que celles sur le quai des Bergues, qui sont des barrières Dufour légèrement modifiées. Rien n'est encore prévu pour les lampadaires.

Une commissaire demande si rien n'a été imposé par la CMNS, notamment au niveau de l'intensité lumineuse.

M. Betty répond par la négative, mais indique que la volonté de moins consommer et de moins déranger la faune gouverne les réflexions du Conseil administratif.

Un commissaire remarque que la rade est un site exceptionnel en matière de faune. Il souhaiterait une réponse plus détaillée concernant les dispositions qui vont être prises concernant cette dernière.

M. Betty explique qu'il n'y a aucune intervention sur l'eau et les piles, seulement sur les tabliers. Ils travailleront seulement depuis le dessus du pont. Cependant, si les services cantonaux en jugent autrement, ils prendront les mesures jugées nécessaires par les autorités cantonales.

Une commissaire demande si les matériaux seront remployés, notamment les blocs de béton.

M. Betty informe que seul le béton sera détruit et qu'il sera recyclé. Il sera évacué, puis amené sur un site de tri. Concernant les éléments de type enrobé et métalliques, ce qui sera démonté sera aussi revalorisé.

Une commissaire demande s'ils pourraient revêtir la surface de bois.

M. Betty répond que ça n'a pas été envisagé, mais que cette option lui semble compliquée, le bois ne permettant pas de préserver l'étanchéité.

Une commissaire demande la durée de vie des matériaux, une fois que ces travaux finis.

M^{me} Perler répond une centaine d'années, pour autant que le pont soit entretenu.

M. Betty ajoute qu'il faudra un entretien plus courant que cela a été fait jusqu'à maintenant. Il est préconisé de faire une auscultation tous les six ans et de changer, de rénover au fur et à mesure les choses qui se dégradent. Cela fera partie du budget annuel d'entretien de l'AGCM.

Une commissaire demande si un comptage a été réalisé pour savoir combien de personnes traversent cette passerelle chaque jour.

M. Betty répond par la négative, et explique qu'ils n'ont jamais pensé fermer le pont.

La commissaire demande confirmation que les piles seules ont une valeur historique.

M^{me} Perler confirme.

La commissaire demande si, dans l'hypothèse où ce n'était pas le cas, ils auraient pu avoir une subvention du Canton.

M^{me} Perler indique qu'il ne lui semble pas. Le pont n'entre pas dans les critères des subventions classiques du Canton. Elle pense qu'il faudrait se tourner vers des privés pour obtenir une subvention.

Le président rappelle que la vitesse de détérioration de l'ouvrage ne fait qu'augmenter au fur et à mesure du temps.

M. Betty indique qu'il a trouvé une photo des anciennes barrières Dufour.

Une commissaire demande si le pont était à l'origine en bois.

M. Betty indique que le pont a été créé entre 1830 et 1849 et que le tablier est venu en tablier contraint en 1969.

Le président demande si les pieux seront introduits au niveau des piliers en bois.

M. Betty confirme.

Le président demande de quelle matière est composé le fond.

M. Betty indique que les fosses ont été comblées avec des cailloux et, pour ce qui est plus profond, c'est une matière plutôt argileuse.

Le président demande si, concernant la finalité du pont, il ne serait pas possible de faire un traçage net entre les piétons et les vélos.

M. Betty confirme.

Discussion et votes

Une commissaire fait part qu'ils ont eu toutes les informations dont ils ont besoin, et souhaiterait aller de l'avant.

Un commissaire souhaiterait avoir des pistes pour rendre cette passerelle moins triste, et étudier si une arche, un toit végétal serait envisageable.

Une commissaire rappelle que le pont est en plein courant, et se demande si ça ne serait pas compliqué avec le vent.

Le président informe que le Service des espaces verts (SEVE) ne peut pas donner de réponse sur la végétation, si une nouvelle structure doit être posée. C'est le service de M^{me} Perler qui est compétent pour accepter la structure, et qui peut ensuite la végétaliser en accord avec le SEVE.

Un commissaire insiste que la CTC a l'ambition de faire quelque chose de beau pour la ville de Genève, et qu'ils en ont l'occasion ici. Pour l'instant cette passerelle n'est pas selon lui une plus-value visuelle. Il est prêt à voter l'aspect rénovation, mais souhaite la mise en place par la suite d'un concours pour rendre la passerelle jolie. Il est agacé par la pression et la culpabilisation qu'on leur fait subir. Il propose d'utiliser ce crédit pour sécuriser la passerelle, et de faire ensuite un amendement pour mettre en place un concours pour l'enjoliver.

Une commissaire est d'avis qu'il n'y a pas besoin de faire un concours. Ils peuvent chercher des pistes pour améliorer ce projet, notamment en posant de la végétation ou en faisant une sélection des lumières pour redonner de la splendeur à ce pont. Il est important que ce pont soit joli, mais elle ne juge pas nécessaire de mettre de l'argent dans un concours qui prolongerait les choses. Il faudrait questionner le service concernant d'éventuels fournisseurs pour un tel projet.

Un commissaire rejoint les propos tenus par la commissaire et trouve que le pont a presque la même apparence historiquement qu'aujourd'hui et souligne qu'il se situe en face des quais des Bergues. Il ne faudrait donc pas qu'il soit extravagant. Il souhaite rester sur le projet initial, ce qui ne les empêche cependant pas de l'embellir.

Un commissaire regrette que rien ne leur ait été proposé pour améliorer le pont. Il pense que le service aurait pu réfléchir à un nouveau revêtement, et aller un peu plus loin.

Une commissaire ne souhaite pas mettre en place un concours. Elle pense que les architectes du service suffisent amplement à satisfaire la volonté de la CTC d'embellir ce pont. Elle souligne que cela sera plus rapide et moins coûteux.

Un commissaire est étonné d'entendre ce dénigrement du pont des Bergues, lui l'ayant toujours trouvé très beau. Il rappelle que le coût des rénovations s'explique notamment par le fait qu'elles doivent être faites sur l'eau. Il ne lui semble pas adapté de faire un pont trop extravagant.

Une commissaire rectifie et indique qu'il n'a jamais été question de faire un pont extravagant. Elle indique ensuite avoir vu des images d'archive où les barrières du pont sont en fer forgé. Elle trouve cela très beau et souhaite que leur projet propose un retour à l'ancien avec une végétalisation. Elle propose ensuite d'auditionner le SEVE.

Un commissaire souhaiterait aussi une audition du SEVE. Il est d'accord de faire un amendement, mais pas pour un concours. Il ajoute que les rénovations étant surtout structurelles, il faut les faire afin de ne pas fermer le pont. S'ils ne sont pas satisfaits suite à ce projet, ils pourront proposer autre chose en faisant un projet de délibération ou une motion.

Une commissaire ne comprend pas un commissaire qui souhaite faire quelque chose de grandiose dans un moment où la Ville est dans un déséquilibre financier. Elle a cru entendre que son parti estimait que la Ville n'avait pas beaucoup d'argent et ne devait en conséquence pas trop dépenser.

Un commissaire demande si une audition du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) serait pertinente, se rappelant qu'ils avaient parlé de faire une collaboration avec eux.

Par 11 oui (1 Ve, 3 PLR, 4 S, 1 UDC, 2 LC) contre 2 non (MCG, EàG) et 2 abstentions (Ve), l'audition du SEVE est approuvée.

Une commissaire demande une audition du Service de la faune.

Un commissaire est sensible à la chose, mais il rappelle que la réflexion de la protection de la faune est soumise à un service dédié à cela.

La commissaire souhaiterait quand même savoir si ce lieu a de l'importance concernant la reproduction des oiseaux, ou s'ils iront volontiers se reproduire ailleurs.

Par 9 oui (1 EàG, 1 MCG, 2 LC, 1 UDC, 3 S, 1 Ve) et 6 abstentions (2 Ve, 3 PLR, 1 S), l'audition du Service de la faune est acceptée.

Séance du 4 mai 2022

Audition de M. Jean-Gabriel Brunet, chef du Service des espaces verts (SEVE)

M. Brunet rappelle que le SEVE avait mis des bacs contenant des floraisons. Chaque bac devait être replanté plusieurs fois durant la saison à cause du saccage naturel, mais surtout humain. Il explique que la passerelle de l'île Rousseau est en plein vent, ce qui n'est pas bénéfique pour les végétaux. Il ajoute que même si le SEVE n'est pas labellisé, c'est du 100% bio. Légalement, ils n'ont cependant pas le droit d'arroser des bacs, ce qui ferait que l'eau en surplus tomberait dans le lac et causerait une sorte de pollution. Il ne dit pas que ce n'est pas possible, mais il faut réfléchir à une façon de récupérer les eaux, comment faire un arrosage automatique, s'il serait possible de pomper l'eau du lac directement. Une végétalisation uniquement ici va demander les mêmes soins pratiquement que l'Horloge fleurie. Ça sera un investissement énorme, qui pourra certes être très joli, mais contraignant.

Le président explique qu'une idée avait été donnée de mettre une arche végétalisée sur le pont, avec une structure légère métallique facilement réalisable, et du lierre qui ne demande quasiment pas d'entretien.

M. Brunet constate que ça mettrait vraiment en valeur cette passerelle. Cependant, il faut prendre en considération que les arceaux vont mettre du poids en plus. Si on rajoute encore des végétaux, il faudra faire des calculs de charge pour savoir s'il y a un défaut là-dessus. Il lui semble que la limite est presque atteinte. Cela serait cependant envisageable, mais aurait un gros coût. Concernant le lierre, ça serait une mauvaise idée car il pousse sur les arbres, dans leur ombre. La passerelle est en plein soleil, il ne survivrait pas. Une alternative pourrait être de la glycine combinée avec de la bignone. Il répète cependant qu'en grandissant elles deviendraient très lourdes. Il faudrait faire un calcul avant d'effectuer ces travaux.

Le président demande ce qu'il leur faut comme base.

M. Brunet répond des bacs rectangulaires avec de la terre. Il serait possible de mettre les bacs en dessous de la passerelle, mais il faudrait pouvoir les attacher et réfléchir à la statique.

Un commissaire remarque que le pont va être refait à l'identique. Il souhaiterait le rendre plus sympathique, en adressant les problèmes d'ombrage qui existent dans cette zone. Il entend qu'il y a quelques espèces de plantes qui s'y prêtent. Le prix n'est vraiment pas un argument, la rade étant un lieu traversé par tous les touristes qui viennent à Genève. S'il fallait imaginer cela, l'obstacle serait de savoir le poids que représente une telle installation et la prise au vent. Il demande si ça serait réalisable.

M. Brunet répond que ça serait effectivement envisageable. Il remarque qu'il y a beaucoup d'oies sauvages sous cette passerelle. Il s'agit aussi d'un passage pour les castors.

Un commissaire demande, concernant les plantations, si elles pourraient être plantées directement dans l'eau, et remonter sur le pont. Il souhaite savoir si cela a déjà été fait.

M. Brunet indique ne pas connaître de plantes qui pourraient être plantées dans l'eau, et remonter sur quelques mètres pour venir sur le pont.

Un commissaire demande les coûts d'entretien de l'Horloge fleurie.

M. Brunet rectifie que ça serait probablement moins cher que l'Horloge fleurie. Il y a quatre floraisons différentes pour l'Horloge fleurie correspondant aux quatre saisons. C'est de la mosaïque en culture, où 200 à 300 plantes sont plantées au mètre carré. Quatre collaborateurs s'y rendent au minimum trois fois par semaine. Il ajoute que la taille doit se faire manuellement et non pas avec une tondeuse. Il ajoute qu'il y a des dégradations, qui ont cependant diminué depuis la mise en place d'une alarme. Pour la passerelle, il faudrait aussi trois à quatre personnes à temps plein.

Un commissaire comprend que ça représente 500 000 francs sans le matériel.

M. Brunet répond que pour les premières années, les coûts seront un peu plus élevés. La pousse est alors anarchique. Il faudrait que ça soit dans des bacs bien encerclés, afin que ça n'aille pas dans la fondation de la passerelle car ça casserait tout. Il insiste que toute plante mise dans un pot et pas en pleine terre épuise cette dernière. Au bout de huit à dix ans, il faut tout arracher, couper et changer la terre afin de replanter de nouvelles glycines.

Un commissaire demande si on ne peut pas seulement changer la terre.

M. Brunet répond que ce n'est pas possible avec la glycine, car elle a un système racinaire extrêmement fort qui s'accroche à la terre.

Une commissaire regrette la quantité d'insectes qui ont disparu. Elle demande quelles sont les espèces de plantes conseillées pour réussir à conserver cette biodiversité. Elle souhaite savoir si M. Brunet connaît un ouvrage hors rénovation qui a été végétalisé.

M. Brunet indique qu'il n'en connaît aucun. Ensuite, concernant la biodiversité, elle est atteinte quand une multitude d'espèces différentes sont présentes. S'il n'y a que deux espèces de plantes, ça va seulement attirer des pollinisateurs. Il faut prendre en compte le contexte extrêmement urbain autour. Ça ne sera pas un point de biodiversité.

Une commissaire comprend que ça va donc être beau pour les yeux et les touristes, mais pas pour la biodiversité urbaine.

M. Brunet répond qu'ils pourraient travailler sur des îlots de chaleur. Cependant, au vu du vent, ça sera compliqué de mettre beaucoup d'autres espèces.

Une commissaire demande si ça serait possible de travailler sur des places pour augmenter la biodiversité et lutter contre les îlots de chaleur. Elle constate que cet îlot est condamné.

M. Brunet confirme.

Une commissaire demande s'il y a des éclairages qui ne correspondent pas à la végétalisation.

M. Brunet répond que l'éclairage a moins d'impacts sur les végétaux que les insectes. Le plan lumière a été mis en place. Au niveau de la végétalisation, il y a peu d'impact.

Une commissaire demande si des vignes seraient trop lourdes.

M. Brunet répond par l'affirmative. En plus, il craint qu'il y ait de la dégradation, et que des personnes tentent d'escalader les structures pour aller cueillir les raisins qui poussent en haut.

Une commissaire demande si c'est imaginable de mettre des saules pleureurs, et de les mettre à la lisière du pont.

M. Brunet soulève qu'il y en a déjà deux sur l'île Rousseau, et qu'ils sont vers le pont.

Une commissaire demande s'il y aurait d'autres endroits où on pourrait les mettre dans ce périmètre.

M. Brunet répond par la négative: ils ont planté des arbres où cela était possible.

Une commissaire demande, concernant les bacs, s'ils seront laissés à l'année.

M. Brunet confirme.

Une commissaire demande s'ils ne craignent pas les incivilités au niveau des racines.

M. Brunet ne sait pas où ils pourraient placer ces bacs. Il trouverait préférable de les placer cachés sous le pont, et n'aurait alors pas peur qu'ils sont vandalisés. Les bacs les plus vandalisés sont ceux sur la rade, près du Jardin anglais.

Une commissaire a l'impression qu'il y a des plantes qui montent depuis l'endroit où se trouvent les oies.

M. Brunet explique qu'il s'agit des saules pleureurs.

Une commissaire demande si les travaux vont endommager ces arbres.

M. Brunet ne sait pas comment seront faits les travaux, mais il sait qu'il y a des directives extrêmement sévères pour la conservation des arbres.

La commissaire demande s'il y a des chiffres sur les sacs en plastique qui se prennent dans les arbres. Elle souhaite savoir s'il s'agit d'un gros entretien.

M. Brunet n'a pas connaissance de cela. Il indique qu'il arrive qu'on doive grimper pour décrocher les grands sacs plastiques.

Une commissaire demande comment il concilie les questions d'allergie au pollen avec le renforcement de la végétalisation en ville.

M. Brunet indique que le pollen est infiniment plus petit qu'un grain de sable. Il faudrait couper tous les arbres de l'hémisphère nord pour éviter cette charge pollinique. Des études ont prouvé que plus on a d'arbres en ville, plus le stress diminue et moins il y a d'allergies. Malheureusement, ils ne peuvent pas aider les personnes souffrant d'allergies en coupant les arbres. Il ajoute que les pins, qui attirent les chenilles processionnaires, ont été cartographiés il y a quelques années afin de pouvoir compter chaque année combien de nids ils contiennent afin de mettre en place des pièges. Ils évitent ainsi les pins à proximité des écoles, des EMS et des parcs à chiens.

Un commissaire remarque que, près de l'église de Notre-Dame, il y a des fleurs mauves. Certaines sont bien fleuries, et d'autres sont en train de mourir.

M. Brunet répond que c'est possible.

Un commissaire demande si ce sont des fleurs de la Ville.

M. Brunet ne sait pas, mais précise que la Ville s'en occupe. Il ajoute que le SEVE essaie de conserver les vieux arbres, même s'ils n'ont plus beaucoup de fleurs, ni de feuilles, car ils restent un réservoir de biodiversité.

Discussion

Une commissaire comprend que la rénovation du pont et son style architectural et urbain seront orientés par la CTC. Cependant, concernant la végétalisation, ils sont dans l'incapacité de le faire dans les ambitions qu'ils avaient. Concernant la faune, il faudrait plutôt voir par rapport aux déplacements des espèces indigènes, et potentiellement une amélioration de leurs lieux de vie. Pour améliorer le visuel de ce pont, ils pourraient mettre des luminaires d'époque.

Le président propose de faire une recommandation dans ce sens.

Un commissaire rappelle que M. Brunet leur a expliqué que ça serait coûteux et compliqué de mettre en place une telle végétalisation.

Un commissaire souligne qu'il leur a dit que c'était possible de végétaliser. Si c'est possible, il faut le faire. Ça ne sert cependant à rien de discuter de quelles plantes il faudra mettre, ça sera une décision des experts.

Une commissaire se rappelle que seuls les socles sont protégés. Pourquoi dépenser autant pour refaire le même pont? Pourquoi ne pas faire un concours pour faire un projet de pont, qui comprendrait aussi la végétalisation?

Un commissaire soulève qu'il y a des endroits où on peut vraiment végétaliser en ville, où ça aurait tout son sens. Ici, pour un coût énorme, on peut planter des plantes qui n'auront pas d'effet en réalité. Le trésor réel ici est ornithologique, qu'il faut développer et conserver.

Un commissaire indique que la plante qui sera mise en place lui importe peu. La CTC fait seulement une recommandation, c'est le SEVE qui s'occupera du projet. C'est eux qui décideront à la fin si ça sera végétalisé ou non, et avec quoi. Pour lui, il faudrait affiner cette proposition à travers des recommandations pour espérer avoir un peu plus que ce qui est proposé aujourd'hui. Et si les spécialistes tranchent la question négativement, tant pis.

Une commissaire comprend que c'est possible, même si c'est cher et compliqué. Elle dit que tant qu'à mettre de l'argent sur ce pont, autant le penser correctement. Notamment une structure qui permettrait de mettre des plantes. Ça doit être dans les recommandations. Il y a déjà peu de choses mises en valeur autour de cette passerelle. Elle comprend l'urgence, mais ils pourraient donner cette impulsion au Conseil administratif. Ce n'est pas antinomique de préserver la faune et de préserver la flore.

Une commissaire propose de bricoler ce pont pour le faire tenir encore quelques années, et de faire ensuite un concours pour l'améliorer.

Une commissaire rappelle que la question du concours a été discutée un bon moment, et les réponses qu'ils ont reçues disaient qu'il y avait une urgence à consolider les piliers qui ont une valeur patrimoniale. En plus, compte tenu du fort passage de cyclistes et de piétons, ils ne peuvent pas fermer ce pont très longtemps.

Séance du 25 mai 2022

Audition de M^{me} Géraldine Gavillet, secrétaire générale du Groupe ornithologique du bassin genevois (GOBG), et de M^{me} Loren Manceaux, représentante du Centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris (CCO)

M^{me} Gavillet indique qu'elle a transféré la demande de la CTC à la Plateforme nature et paysage Genève (PNPGE), qui regroupe quatorze associations, dont le GOBG et le CCO. Ayant discuté des enjeux, elle indique que les impacts ne sont pas primordiaux concernant la faune. Il faudra cependant tenir compte de la nidification de certaines espèces dans la planification des travaux, cette zone étant une réserve d'oiseaux d'eau et migrants.

M^{me} Manceaux indique travailler avec la Ville de Genève depuis 2020 et avoir été mandatée par l'Office cantonal de la nature et de l'agriculture (OCAN) afin de spécifier des zones à préserver en termes de biodiversité. Il s'avère que le Rhône est un corridor d'importance, notamment pour les chauves-souris. La pollution lumineuse impacte un grand nombre d'espèces. Ils souhaiteraient apporter cette vigilance au niveau des éclairages; elle ajoute qu'il y a beaucoup de préconisation d'éviter cette pollution. L'éclairage sur le pont des Bergues et sur l'île Rousseau n'est pas vraiment adéquat.

Le président propose aux membres de la CTC de poser leurs questions.

Un commissaire comprend qu'il y a une consultation avec des spécialistes dans le projet. Il demande s'ils sont toujours sollicités dans de tels projets. Ensuite, concernant les périodes délicates, il demande, au vu des nombreuses espèces, s'il n'y a que de très courtes périodes dans l'année qui seraient propices à de tels travaux, et quel serait le calendrier parfait. Il souhaite savoir s'il y aurait des problématiques avec le bruit, et si des aménagements pas prévus, dans le but d'améliorer ce corridor, pourraient être anticipés.

M^{me} Manceaux répond que lorsque des DD sont déposés à la PNPGE et passent par l'OCAN, le CCO est à chaque fois sollicité. Concernant les chauves-souris, elle indique qu'il n'y aura pas de nuisance au niveau du bruit.

M^{me} Gavillet informe que le grèbe commence à parader aux alentours d'avril, et qu'il faut ensuite faire attention aux éventuels nids de mai à fin août. Concernant les oies et les canards, ça peut commencer plus tôt. Elle ajoute que ces espèces sont dites «nidifuges», soit qu'elles naissent et sont déjà prêtes à se mettre à l'eau et à partir.

Un commissaire sait que certaines espèces peuvent être transportées dans un biotope tel que réalisé à la plage des Eaux-Vives.

M^{me} Gavillet informe que la lagune pourrait effectivement être une alternative. C'est un succès concernant la diversité d'oiseaux.

Un commissaire comprend qu'il y a donc moyen de déménager une partie de ces oiseaux vers les Eaux-Vives.

M^{me} Gavillet répond que les oiseaux vont naturellement vers les endroits où ils se sentent accueillis. Ils ont des repères visuels, notamment pour les lieux de nidification et de quiétude. S'ils sont déplacés, ils risquent de revenir.

Un commissaire demande si elles pourraient leur fournir un canevas des périodes propices pour les travaux.

M^{me} Gavillet trouve que ça serait une superbe idée qu'ils leur servent de guide.

Un commissaire demande s'ils ont des données sur la luminescence au niveau des peintures, si ça pourrait poser des problèmes au niveau de la faune.

M^{me} Manceaux répond que ce sont de nouvelles technologies, mais que toute source de lumière, quelle qu'elle soit, a un impact sur l'environnement. Au niveau de la composition, elle ne pense pas que ce soit très bien. Il y a aussi la question de l'entretien qui se pose, et les retours d'expérience ne sont pas très bons. Ces peintures recréent ce que font les lucioles, ce qui crée un problème de communication chez certaines espèces d'invertébrés et d'amphibiens. Elle ne dit pas que c'est une mauvaise solution, car ça pourrait réduire l'impact sur le plus d'espèces possible. Elle ne tenterait cependant pas directement une telle solution qui manque de retour d'expérience.

Une commissaire indique que la CTC souhaiterait revenir vers de vieilles lumières. Elle demande si c'est possible d'avoir des lumières à la même hauteur qu'aujourd'hui en début de soirée, et ensuite abaissées à la hauteur des passants plus tard dans la soirée afin de ne pas déranger la faune. Elle demande finalement si créer une roselière sur le pont ou sur une berge pourrait être envisageable.

M^{me} Gavillet rebondit sur la question des roselières et dit qu'ils seraient ravis de valoriser une zone avec des roseaux, par exemple. Elle les accompagnerait volontiers dans ce processus; son service a de spécialistes dont ils pourraient profiter des conseils.

Un commissaire demande si c'est envisageable de créer une roselière à cet endroit.

M^{me} Gavillet répond qu'il y a beaucoup de courant et que la création d'une roselière est plus facilement réalisable sur des zones très calmes.

M^{me} Manceaux indique ensuite que tout est possible avec l'éclairage. Beaucoup de gens reviennent vers d'anciens luminaires en gardant les LED.

Un commissaire demande s'il n'y a pas de plus-value pour les chauves-souris d'avoir un éclairage en hauteur.

M^{me} Manceaux informe qu'il s'agit d'une idée reçue que les chauves-souris aiment les lampadaires pour manger. Il n'y a que trois zones ayant des lampadaires qui sont opportunes pour les chauves-souris, mais ce n'est même pas sûr car des études montrent que la lumière ne les favorise pas.

Une commissaire demande s'il y a d'autres dérangements de la faune qu'il faudrait anticiper.

M^{me} Gavillet soulève qu'il serait bien de signaler les méthodes utilisées pendant les travaux, et d'informer la population.

M^{me} Manceaux souligne qu’il faut éviter la période de nidification, pour ne pas déranger un grand nombre d’espèces.

La commissaire demande s’il faut signaler un nid se trouvant dans des endroits improbables.

M^{me} Gavillet dit que le GOBG, en collaboration avec l’Association pour la sauvegarde du Léman (ASL), a créé un dépliant à l’usage des propriétaires de bateau, qui sensibilise sur le grèbe huppé sur les ports. Toutes les observations sont bonnes à prendre, notamment sur l’application iNaturalist.

Une commissaire demande, concernant les aménagements urbains, si certains utilisent des éclairages ultraviolets, et l’impact que ça a sur les oiseaux.

M^{me} Manceaux dit que ce n’est pas conseillé. Des études ont caractérisé les impacts des longueurs d’onde de lumière sur toutes les espèces. Les lumières ultraviolettes sont à éviter autant que les lumières bleues. Les meilleures sont les lumières orange et jaune.

Le président demande, en termes d’aménagement du pont, si elles ont des remarques à faire pour ajouter une touche d’esthétique ou de végétalisation.

M^{me} Gavillet suggère de privilégier des plantes qui peuvent nourrir les oiseaux en automne, mais ne sait pas si c’est possible de les placer sur un pont.

M^{me} Manceaux souligne que dans tous les cas cela aura un impact positif. Elle ajoute que les chauves-souris apprécient des structures de pont spécifiques. Elle propose de poser aussi des nichoirs.

Un commissaire soulève que ce projet durera vingt-quatre mois, qu’il coûte plus de douze millions, et que les animaux pourraient en souffrir. Il demande si des fondations ou instituts pourraient contribuer s’il y a des aménagements particuliers pour la faune.

M^{me} Gavillet répond que les installations auxquelles elle pense n’ont pas un coût très élevé.

M^{me} Manceaux informe que certaines installations pour les chauves-souris ont un certain coût mais que l’ajout de matériaux creux où elles peuvent nicher a un coût minime. Ce ne sont pas des mesures qui vont coûter cher par rapport au budget total.

Discussion et votes

Un commissaire est prêt à voter ce soir, il n’a pas de demandes d’audition. S’il est décidé de voter ce soir, il a trois recommandations.

Un commissaire annonce qu'il est prêt à voter ce soir.

Le président se demande s'ils ne veulent pas en rediscuter, et avoir une nouvelle discussion avec M^{me} Perler pour voir dans quelle mesure les recommandations seront utiles.

Un commissaire soulève que les recommandations n'ont pas de force obligatoire.

Un commissaire rappelle qu'il y a un délai serré.

Le président propose de passer aux votes.

Un commissaire indique ses trois recommandations. La première est d'étudier la possibilité de végétaliser le pont avec une flore adaptée pour améliorer sa visibilité, la seconde d'installer en collaboration avec le CCO et le GOBG une installation minimisant l'impact sur la faune et la troisième de créer des abris et des nichoirs.

Un commissaire propose d'auditionner la Commission de la pêche afin d'aider et améliorer aussi le milieu aquatique.

L'audition de la Commission de la pêche est acceptée à l'unanimité.

Séance du 15 juin 2022

Audition de M. Maxime Prevedello, vice-président de la Commission de la pêche

M. Prevedello indique que la Commission de la pêche se réunit tous les mois et que le sujet du pont des Bergues a déjà été discuté. Ils ont préavisé favorablement les premiers travaux. Ils n'ont cependant pas encore été consultés sur les travaux de la passerelle menant à l'île Rousseau.

Le président lui demande son avis par rapport à ce pont et à d'autres.

M. Prevedello rappelle qu'il s'agit d'un chantier qui va durer deux ans. La Commission de la pêche essaie d'obtenir des autorités et de la direction des chantiers que les pêcheurs puissent au moins accéder aux cours d'eau. L'utilisation de l'espace public au bord des cours d'eau, pour la pêche, peut poser des problèmes.

Le président propose de passer aux questions. Il demande s'il y a un dérangement au niveau des poissons.

M. Prevedello répond que c'est inévitable. Les pêcheurs et plongeurs professionnels ont remarqué, lors de précédents chantiers, qu'il y avait beaucoup de débris de chantiers dans l'eau. Il sera important de faire un état des lieux

à la fin du chantier, et d'enlever les éventuels et probables déchets, aux frais des entreprises. On ne peut pas contrôler toutes les personnes sur les chantiers, mais il arrive qu'elles jettent des choses dans l'eau. Au niveau piscicole, ils sont dans une zone faisant interface entre le Rhône et le lac, qui est favorable à la fraie du barbot notamment. Lors des travaux de Genilac, ils ont recréé des fraies dans le lac. Il pense que les travaux impacteront un peu, mais pas tout le Rhône genevois. Le problème le plus conséquent sera les déchets. Il précise qu'ils ne peuvent pêcher que vers l'aval du pont de la Machine.

Une commissaire demande s'il est vrai qu'il est mieux de pêcher sur un pont, au centre de la rivière, que sur les bords.

M. Prevedello répond que la pêche est autant favorable sur les quais que sur les ponts à Genève.

Le président a des questions concernant la reproduction. Il demande s'ils peuvent profiter des travaux sur ce pont pour installer des systèmes pour sauvegarder ou améliorer la reproduction de certaines espèces.

M. Prevedello informe que le Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche (SLRP), en collaboration avec la Commission de la pêche, pourra faire des propositions pour l'amélioration piscicole. Il indique que toutes les espèces d'eau froide, telle que la truite et l'omble, sont en train de désertier les cours d'eau genevois car ils ont augmenté d'un degré. Il dit que l'espèce qui prend le dessus est le silure. Ils ne souhaitent pas favoriser ce poisson, car il est indésirable. Pour favoriser notamment le barbot, il faudra prendre en compte ce qui a été fait par les SIG pour les travaux de Genilac. Il faut ajouter à cela qu'il y a de nouveau la problématique d'une moule invasive, qui colonise beaucoup de surfaces sur le Rhône et vient préterriter la fraie du barbot.

Le président demande quelle instance il faut considérer.

M. Prevedello indique qu'il faut consulter le SLRP. Il indique qu'il y a beaucoup de projets d'utilisation de l'énergie de l'eau et que leur préoccupation est de ne pas trop réchauffer l'eau du lac. Il soulève que le milieu est en train de changer et ce, plus vite qu'ils ne le pensaient.

Une commissaire demande s'il y a beaucoup d'espèces présentes dans le lac.

M. Prevedello répond qu'il y en a beaucoup, mais pas autant que dans d'autres lacs. Il doit y en avoir une quinzaine. Cependant, le Rhône a été sacrifié sur l'autel des barrages hydrauliques. Ce sont des verrous qui empêchent les poissons d'accéder au cours d'eau. C'est pourquoi il y a des échelles à poissons, pour maintenir une diversité.

Le président propose de voter la prochaine fois.

Séance du 22 juin 2022

Discussion et votes

Un commissaire d'Ensemble à gauche rappelle qu'il est impossible de végétaliser.

Un commissaire du Parti libéral-radical trouve que ça vaut la peine de pointer que la CTC souhaite embellir cette passerelle. Il fait la recommandation d'embellir dans la mesure du possible cette passerelle au moyen de végétation adéquate et de luminaires adéquats. Il regrette l'absence d'un concours, mais soutiendra cette proposition.

Le président indique que le Parti socialiste a plusieurs recommandations:

1. Etudier la possibilité de végétaliser le pont avec une végétation adaptée et améliorer son aspect visuel et son confort.
2. Créer une structure (végétalisée) qui offre de l'ombre aux passants.
3. Installer en collaboration avec le GOBG et le CCO un éclairage minimisant les impacts sur la faune.
4. Créer des abris et des sites de nidification de la faune ornithologique et chiroptère.

Une commissaire socialiste ajoute que son parti fait aussi la recommandation qu'une attention particulière soit portée aux déchets laissés dans le Rhône pendant les travaux, et qu'il soutient cette proposition.

Une commissaire du Centre informe que son groupe va approuver cette proposition. Il y a un impératif sécuritaire à renforcer et à entretenir les piliers de ce pont. Son parti regrette cependant que ce projet n'ait pas plus d'ambition, s'agissant d'une infrastructure emblématique de la Ville.

Une commissaire des Vert-e-s indique que son groupe va accepter cette proposition. Cette passerelle est centrale à la Ville et est très utilisée. Ils soutiennent les recommandations liées à la végétalisation adaptée, qui assure que le poids de la mise en œuvre ne fasse pas tomber le pont. Ils souhaiteraient aussi que la luminosité soit adaptée pour la faune environnante, et que les travaux ne soient pas déchargés dans le lac.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre est d'avis que le pont des Bergues a besoin d'être restauré. Il s'agit d'un objet historique depuis l'époque de Dufour. Il doit être conservé en l'état, sauf les barrières où il souhaiterait remettre celles d'origine. Cependant, il soutient les deux recommandations du Parti socialiste, c'est-à-dire les abris pour la nidification des oiseaux et le soin particulier apporté pour empêcher les gravats de tomber dans l'eau.

Un commissaire d'Ensemble à gauche souligne qu'on leur a indiqué qu'un revêtement végétalisé était impossible à cause du vent.

Une commissaire du Parti socialiste rectifie que c'est un endroit difficile, mais pas impossible. Certaines plantes peuvent y vivre.

Le commissaire d'Ensemble à gauche marque son désaccord.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois soulève qu'il y a un souci avec la luminosité du pont, mais qu'ils n'ont pas évoqué de solution. Il se demandait s'ils ne feraient pas comme à Paris, où des lanternes sont placées sur les barrières. Il fait la recommandation d'installer un éclairage de type lanterne.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rejoint la compréhension du commissaire d'Ensemble à gauche. Il est impossible selon lui de mettre des plantes sur le pont, d'une part à cause de leur poids et d'autre part à cause du vent.

Une commissaire du Parti socialiste dit qu'elle a traversé ce pont pendant la canicule et qu'elle a vu des personnes âgées rebrousser chemin pour ne pas le traverser, à cause de la chaleur. Elle fait la recommandation, si celle de végétaliser n'est pas retenue, qu'il y ait quelques points d'ombre sur le pont.

Votes

Sur la recommandation de l'étude de la possibilité de végétaliser le pont.

Par 12 oui (4 S, 3 Ve, 2 PLR, 2 LC, 1 MCG) contre 2 non (EàG, UDC) et 1 abstention (PLR), la recommandation est acceptée.

Sur la recommandation de créer une structure (végétalisée) qui offre quelques points d'ombre aux passants.

Par 8 oui (4 S, 1 EàG, 2 PLR, 1 MCG) contre 3 non (1 UDC, 2 LC) et 4 abstentions (3 Ve, 1 PLR), la recommandation est acceptée.

Sur la recommandation de créer quelques points d'ombre permettant aux personnes âgées ou sensibles de traverser le pont, si la dernière recommandation n'est pas acceptée.

Par 13 oui (4 S, 1 EàG, 3 Ve, 2 LC, 2 PLR, 1 MCG) et 2 abstentions (UDC, PLR), la recommandation est acceptée.

Sur la recommandation d'installer un éclairage ayant un style d'origine minimisant les impacts sur la faune en collaboration avec le GOBG et le CCO.

Par 13 oui (4 S, 3 Ve, 1 MCG, 1 PLR, 1 EàG, 2 LC, 1 UDC) et 2 abstentions (PLR), la recommandation est acceptée.

Sur la recommandation d'installer un éclairage de type lanterne.

Par 7 non (3 Ve, 2 LC, 1 PLR, 1 UDC) contre 7 oui (1 MCG, 1 PLR, 1 EàG, 4 S) et 1 abstention (PLR), la recommandation est refusée.

Sur la recommandation de créer des abris et un site de nidification pour la faune ornithologique et chiroptère.

Par 10 oui (1 EàG, 4 S, 2 LC, 1 UDC, 2 PLR) et 2 abstentions (PLR, MCG), la recommandation est acceptée.

Sur la recommandation qu'une attention particulière soit portée à ce que les ordures du chantier ne finissent pas dans le Rhône.

Par 14 oui (4 S, 3 Ve, 3 PLR, 1 EàG, 2 LC, 1 UDC) et 1 abstention (MCG), la recommandation est acceptée.

Sur la proposition PR-1472.

La proposition PR-1472 est acceptée à l'unanimité.

PROJET DE RECOMMANDATION I

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de végétaliser le pont.

PROJET DE RECOMMANDATION II

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de créer une structure (végétalisée) qui offre quelques points d'ombre aux passants.

PROJET DE RECOMMANDATION III

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de créer quelques points d'ombre permettant aux personnes âgées ou sensibles de traverser le pont.

PROJET DE RECOMMANDATION IV

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'installer un éclairage ayant un style d'origine minimisant les impacts sur la faune en collaboration avec le Groupe ornithologique du bassin genevois (GOBG) et le Centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris (CCO).

PROJET DE RECOMMANDATION V

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de créer des abris et un site de nidification pour la faune ornithologique et chiroptère.

PROJET DE RECOMMANDATION VI

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif qu'une attention particulière soit portée à ce que les ordures du chantier ne finissent pas dans le Rhône.